



LABEL EFE

Entreprise de Français à l'étranger
contribuant au rayonnement de la
France

Un projet porté par :



Une initiative :



Un label pour les E.F.E



Les Entreprises de Français à l'Étranger (E.F.E) sont de plus en plus reconnues comme des acteurs directs et indirects du Commerce extérieur français.

Afin de valoriser ces entreprises, les CCE et CCI France International lancent officiellement un label privé à destination de ces E.F.E, qui sera porté par **EFE International** avec le soutien des pouvoirs publics.

DEFINITION D'UNE E.F.E

Une E.F.E est une entreprise de **droit local**, n'ayant **aucun lien capitalistique** avec une entreprise dont le siège relèverait du droit **français**, et détenue à plus de **50%** (ou le maximum autorisé dans certains pays) par un Français.

Les critères pour obtenir le label EFE



Les entreprises labellissables devront remplir les critères d'éligibilité relatifs à la définition d'une E.F.E et devront en plus **avoir une activité qui contribue localement directement ou indirectement à la promotion de la marque France et au rayonnement de la France** (artistique, culturel, économique, technologique, scientifique, attractivité, etc.) :

- importation/distribution de produits ou de services d'origine française, et franchises françaises
- promotion d'un savoir-faire français ou d'une technologie française (études d'architectes, cabinet d'ingénierie,...)
- promotion de l'image de la France ou de la destination France (restaurants, commerces, boulangeries, agence de voyage, tour operator...)
- promotion de l'enseignement et de la culture française (écoles, librairies, diffusion de films, spectacles...)
- représentation d'acteurs économiques et institutionnels français (agents, représentants multimarques, représentation de collectivités territoriales...)
- aide à l'implantation et au développement d'entreprises françaises (sociétés de services divers, immobilier, recrutement, conseils...)
- production locale incluant une part significative de composants d'origine française (toutes activités industrielles)

Les avantages du label E.F.E



En tant qu'entreprise labellisée, je pourrai :

- ❖ Bénéficier d'une marque forte et d'une reconnaissance en France et à l'international (valorisation)
- ❖ Utiliser les éléments de communication du label et bénéficier de son rayonnement
- ❖ Être invitée à participer en tant qu'E.F.E labellisées aux événements économiques organisés localement par l'Ambassade de France ou Business France, ainsi qu'aux événements destinés à mettre en valeur le label et les E.F.E labellisées
- ❖ Devenir membre de la communauté mondiale des E.F.E labellisées
- ❖ Être éligible pour intégrer EFE international comme associée et accéder aux services offerts, incluant l'engagement d'un VIE.
- ❖ Être éligible pour solliciter le futur fonds de dotation privé pour des aides financières urgentes en cas de crise exceptionnelle affectant les conditions d'activité de mon E.F.E
- ❖ Être éligible pour faire appel au futur fonds d'investissement privé destiné à aider les E.F.E contribuant au rayonnement économique de la France à trouver les financements nécessaires pour accélérer leur croissance

Devenez labellisé E.F.E



Les différentes étapes pour obtenir le label EFE :

- Pour évaluer votre éligibilité au label EFE, constituez votre dossier de candidature et déposez votre demande auprès de votre **comité local** composé de la CCI Française locale et du représentant local des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).
- Les dossiers seront ensuite approuvés par le **comité stratégique** de l'organisme porteur du label (EFE International).
- Si vous obtenez l'approbation du comité local et du comité stratégique concernant l'éligibilité du dossier, cela ouvrira la voie à l'accès au **label EFE**.



Une cotisation de **300€** (couvrant une période de **3 ans**) sera demandée aux E.F.E souhaitant être labellisées. Cela couvrira les frais de gestion relatifs au processus de labellisation, à la mise en place du label et sa communication à l'échelle mondiale.



Le label sera délivré pour une période de **3 ans** et sera renouvelable si l'E.F.E respecte toujours les critères d'éligibilité.



Un opt-in sera envoyé aux entreprises labellisées afin d'obtenir le consentement du destinataire pour le partage de ses coordonnées.

Contactez-nous pour plus d'informations :



contact@efe-international.org

gcruciata@efe-international.org